



Gestion & Actualité

La note d'information du Cgl

SOMMAIRE

- | | |
|---------------|---|
| Page 2 | Une révision de code
De 3 à 5
Plus d'euros
Un nouveau diagnostic
En toute franchise |
| Page 3 | B.T.P. Intempéries
Une exonération élargie
Habitation : du crédit en plus
Bénéfices agricoles
TVA et arrhes |
| Page 4 | La pollution taxée
Vers une nouvelle indexation...
2008 : Cession de titres |
| Page 5 | Repères |

FLASH

UNE REVISION DE CODE

Suite à la révision de la nomenclature d'activités française (NAF), votre code d'activité principale exercée (APE) change cette année. Votre code actuel de 4 caractères est ainsi remplacé par un code comportant 4 chiffres et 1 lettre représentant le pays. Vous n'avez aucune démarche à effectuer et vous serez averti par l'INSEE avant fin février. La référence au nouveau code APE devra alors obligatoirement figurer sur les bulletins de salaire.

DE 3 A 5

Le délai de première adhésion à un centre ou à une association de gestion agréés est porté de 3 à 5 mois. Par ailleurs, le contribuable ayant repris une activité après cessation est considéré comme adhérent pour la première fois.



UN NOUVEAU DIAGNOSTIC

Diagnostic immobilier déjà fortement recommandé, le diagnostic gaz doit être fourni depuis le 1^{er} novembre 2007 pour toute transaction immobilière concernant un logement (maison ou appartement) équipé d'une installation au gaz naturel datant de plus de 15 ans. Venant s'ajouter à la liste des diagnostics immobiliers obligatoires (amiante, plomb, performance énergétique), ce diagnostic gaz a pour objectif d'informer l'acheteur d'un bien immobilier sur la conformité de son installation au gaz naturel et de développer la prévention des accidents et intoxications qui pourraient être liés à l'utilisation du gaz.

PLUS D'EURO

Chypre et Malte ont rejoint l'union économique et monétaire le 1^{er} janvier 2008. Après la Slovénie il y a un an, ces nouvelles adhésions portent à 15 le nombre de pays ayant adopté l'euro (soit 318 millions d'habitants).

ZONE EURO : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Finlande, France, Grèce, Italie, Irlande, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal et Slovénie.

EN TOUTE FRANCHISE

Trois nouvelles franchises médicales en plus de la participation forfaitaire de 1 euro sur chaque acte médical et chaque consultation sont instaurées :

Sur les médicaments (0,50 euro par boîte de médicaments)

Sur les actes effectués par un auxiliaire médical (0,50 euro par acte)

Sur le recours au transport sanitaire en véhicule sanitaire ou taxi (2 euros)

Le montant de ces franchises est plafonné à 50 euros par personne et par an. En sont toutefois exonérés, les femmes enceintes, les enfants et les bénéficiaires de la couverture maladie universelle.

B.T.P. INTEMPERIES

Le taux de la cotisation chômage intempéries et l'abattement sur les salaires sont fixés ainsi pour la période du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008 :

Taux : 0,89 % pour les entreprises du gros œuvre et des travaux publics
0,26 % pour les autres entreprises.

Abattement : 66 168 euros

UNE EXONERATION ELARGIE

Les rémunérations perçues par les étudiants sont désormais défiscalisées dans la limite de 3 fois le SMIC. Anciennement limitée aux "jobs d'été" des jeunes de moins de 21 ans, cette exonération concerne dorénavant tous les salaires perçus par les élèves ou étudiants de moins de 26 ans.



HABITATION : DU CREDIT EN PLUS

Comme nous vous l'avions déjà annoncé dans notre précédent numéro de Gestion & Actualité, les intérêts des emprunts contractés pour l'acquisition ou la construction d'un logement affecté à l'habitation principale ouvrent désormais droit à un crédit d'impôt. Cet avantage fiscal est finalement égal à 40 % du montant des intérêts payés au titre de la première annuité de remboursement et à 20 % du montant des intérêts payés au titre des quatre annuités suivantes, retenus dans la limite annuelle de 3 750 euros pour une personne seule ou 7 500 euros pour un couple, majoré de 500 euros par personne à charge.

BENEFICES AGRICOLES



La loi de finances rectificative pour 2007 indique que les revenus provenant de la mise à disposition de droits à paiement unique sont considérés comme des bénéfices agricoles. Cette même loi précise que le crédit d'impôt en faveur des exploitants qui tirent au moins 40 % de leurs recettes de l'agriculture biologique est prorogé jusqu'en 2010.

TVA ET ARRHEES

Dans un arrêt du 18 juillet 2007, la Cour de Justice des Communautés Européennes s'est prononcée pour la non application de la TVA aux arrhes versées pour une prestation hôtelière et conservées par le prestataire en cas de dédit du client. Elle estime en effet, qu'il n'existe pas un lien direct entre le service rendu et la contre-valeur reçue. Ces sommes ainsi conservées devaient être regardées comme des indemnités forfaitaires de résiliation versées en réparation du préjudice subi suite à la défaillance du client.



LA POLLUTION TAXEE

Une nouvelle taxe s'applique sur les voitures rejetant plus de 160 grammes de CO₂ par kilomètre, achetées par les particuliers et immatriculées depuis le 1^{er} janvier. Cette taxe est acquittée auprès des régies de préfecture ou de sous-préfecture. Son montant est progressif suivant le niveau d'émission de CO₂ :



200 euros entre 160 et 165 grammes
750 euros entre 165 et 200 grammes
1 600 euros entre 200 et 250 grammes
2 600 euros pour un taux supérieur

VERS UNE NOUVELLE INDEXATION...

La révision annuelle du loyer en cours de bail dans le parc privé pourrait être très prochainement indexée sur l'indice des prix à la consommation et non plus sur l'indice de référence des loyers (I.R.L.) composé lui à 60 % de l'indice des prix à la consommation, à 20 % de l'indice du coût de la construction et à 20 % de l'indice des prix des travaux d'entretien et d'amélioration du logement.

De plus serait limité à un mois de loyer le dépôt de garanti versé lors de la location d'un logement.



2008 : CESSIONS DE TITRES

Le seuil d'imposition des plus-values mobilières et de droits sociaux passe pour les revenus de 2008 de 20 000 à 25 000 euros. Par ailleurs, le taux d'imposition de ces plus-values (hors prélèvements sociaux) est porté de 16 à 18 % (soit 29 % prélèvements inclus).

INFORMATIONS

Repères

Economie

INDICE COUT DE LA CONSTRUCTION		
	2e trimestre 2007	3 ^e trimestre 2007
Indice	1 435	1 443
% 1 an	+ 5,05	+ 4,49
% 3 ans	+ 13,26	+ 13,44
% 9 ans	+ 35,63	+ 36,52

INSEE BASE 100 en 1953

INDICE BT 01 (TOUS CORPS D'ETAT)		
Mois	Indice	% 1 an
juin 2007	758,2	+ 4,87
juillet 2007	760,6	+ 4,41
août 2007	762,3	+ 4,15
septembre 2007	761,2	+ 3,89

INSEE BASE 100 en 1974

INDICE DES PRIX (TOUS MENAGES)			
Mois	Indice	% 1 mois	% 1 an
septembre 2007	116,33	+ 0,1	+ 1,5
octobre 2007	116,62	+ 0,2	+ 2,0
novembre 2007	117,26	+ 0,5	+ 2,4
décembre 2007	117,70	+ 0,4	+ 2,6


INSEE BASE 100 en 1998


INDICE DE REFERENCE DES LOYERS					
	3 ^e tr.2006	4 ^e tr.2006	1 ^{er} tr.2007	2 ^e tr. 2007	3 ^e tr.2007
Indice	106,36	107,13	107,66	108,36	109,01
% 1an	+ 3,19	+ 3,23	+ 2,92	+ 2,76	+ 2,49

INSEE BASE 100 en 2004

Social

 SMIC horaire : 8,44 euros depuis le 1^{er} juillet 2007

 Minimum garanti : 3,21 euros depuis le 1^{er} juillet 2007

 Plafond sécurité sociale : 2 773 euros par mois pour l'année 2008